



Responsabilites du reponsable qalité

Par **mimi2911**, le **16/08/2015** à **17:10**

Bonjour,rnrnje suis actuellement "assistante qualité" mais j'effectue toutes les tâches d'un responsable qualité dans une entreprise agroalimentaire . Je souhaiterai faire évoluer mon statut en ce sens (il n'y a pas de RQ officiel actuellement) Qu'est ce que cela implique en terme de responsabilité pénale , le statut change t il quelquechose?rnplus globalement j'aimerais plus d'explications sur ce qu'encourt un RQ de part sa fonction de garant de la qualité en cas de crise /intoxication ou autre.rndans le forum j'ai trouvé un sujet datant de 2007 mais je trouve cette réponse un peu ambiguë: rnrn*"en principe en matière de produits destinés au consommateur, le fabricant, fournisseur, et l'entreprise qui commercialise le produit sont solidairement responsables dans le cas où l'on arriverait pas à déterminer un seul responsable.rnC'est donc non pas vous mais votre employeur (la société) qui serait mise ne cause. Par contre vous pouvez etre licencier pour faute, comme dans n'importe quel autre métier.rn**Il existe certainement des cas très graves où la société se retourne par la suite contre son employé, mais je ne pense pas et j'espère que vous ne serez pas concerné par une telle situation**"*rn

en vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **moisse**, le **16/08/2015** à **19:44**

Bonsoir,rnLa responsabilité pénale d'un salarié ne se présume pas. Elle fait l'objet d'une délégation écrite de l'employeur et acceptée par le salarié.rnPour le reste je ne vois aucune ambiguïté dans les propos exposés, mais une précision, les seuls cas qui peuvent justifier une action de l'employeur sont relatifs à la faute lourde, volontaire et dans le but de nuire à l'entreprise.